

Sébastien PLARD

Bureau Interministériel de défense et de Protection civiles

[sebastien.plard@aube.gouv.fr](mailto:sebastien.plard@aube.gouv.fr)

Tel : 03 25 42 36 71

Troyes, le

**05 JAN 2026**

Le Préfet

à

Destinataires in fine



**Objet :** **Nouvelle posture VIGIPIRATE pour la période « hiver-printemps 2026 » à compter du 05 janvier 2026.**

**Annexe :** **Fiche de sécurité.**

La nouvelle posture Vigipirate « hiver-printemps 2026 » est applicable dès le 5 janvier 2026. Elle maintient l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat », soit le plus haut degré de la posture Vigipirate, au regard de l'état de la menace terroriste et de l'instabilité au Proche-Orient.

Dans ce contexte, il semble essentiel de vous rappeler votre rôle ainsi que les outils mis à votre disposition pour assurer et garantir la sécurité de tous. Aussi, je vous invite à vous assurer que le logo Vigipirate « Urgence-Attentat » est actuellement affiché dans l'ensemble de vos établissements.

**Cette posture Vigipirate adapte le dispositif en mettant l'accent sur :**

- la sécurité des lieux de culte en vue de la protection des trois grandes fêtes monothéistes du premier semestre 2026 ;**
- la sécurité des transports publics, notamment pendant les périodes de vacances scolaires ;**
- la sécurité des bâtiments publics et institutionnels dans la perspective des élections municipales de mars 2026 ;**
- la lutte contre la menace posée par les drones, au regard de la récente recrudescence de survols en Europe et sur le territoire national.**

Dans le cadre de cette nouvelle posture, je vous rappelle les instructions qu'il convient d'appliquer avec la plus grande rigueur dans l'ensemble des établissements relevant de votre compétence et vous invite à les relayer largement :

- **Sécuriser l'accès du public aux bâtiments et leurs abords**, ces établissements doivent faire l'objet d'une sécurité renforcée et d'une vigilance accrue (contrôle visuel des sacs, signalement aux autorités de police compétentes des comportements suspects et des colis abandonnés, etc.). Un effort particulier devra être porté sur la protection des sites préfectoraux et/ou interministériels situés hors des sièges des préfectures de département. Les plans de protection et les procédures d'évacuation ou de confinement seront portés à la connaissance des nouveaux arrivants.
- **Informier la préfecture de l'organisation de manifestations publiques** et d'évènements en milieu ouvert (festivals, foires, évènements sportifs...) ou rassemblant plus de 250 personnes au même moment. Pour cela, il convient de compléter la fiche de sécurité jointe en annexe et l'envoyer à l'adresse suivante : [pref-cod10@aube.gouv.fr](mailto:pref-cod10@aube.gouv.fr).
- **Sécuriser les grandes manifestations par l'utilisation de drones**. Les responsables de grands rassemblements doivent prendre en compte cette menace en menant une analyse de risques avec l'appui des référents sûreté locaux de la police ou de la gendarmerie. En fonction de leur disponibilité, des moyens de lutte anti-drones (LAD) pourront être déployés lors de rassemblements de personnes autorisés par les préfectures présentant une sensibilité particulière.
- **Optimiser la sécurité des manifestations** en élaborant des plans de circulation et d'évacuation et en veillant à la mise en place de dispositifs anti véhicule-bélier.
- **Mobiliser l'ensemble des moyens de sécurité et de secours**. Une attention particulière devra être portée sur le nombre et la formation des agents de sécurité et des personnels agréés assurant le contrôle visuel des sacs ou la palpation de sécurité.
- **Restreindre les activités aux abords des bâtiments publics**. Renforcer le contrôle d'accès aux bâtiments (visiophone, registre des visiteurs, badges, accompagnement des visiteurs...).
- **Sécuriser les abords des lieux de cultes** lors des cérémonies en prenant, si nécessaire, des arrêtés d'interdiction de stationnement et de circulation. La contribution des polices municipales à la sécurisation des lieux de rassemblement et de culte se fera en coordination avec les forces étatiques. La sécurité restera renforcée autour des lieux de culte avec un effort sur la présence des forces de l'ordre selon un mode de sécurisation dynamique, assorti de prises de contact avec les responsables des lieux de culte, voire statique s'agissant des sites signalés comme sensibles voire très sensibles par les autorités religieuses.
- **Sensibiliser vos administrés aux bonnes pratiques** à mettre en œuvre en cas d'attaque terroriste en affichant les supports de communication à l'entrée de vos bâtiments (logogramme, fiche réagir en cas d'attaque terroriste...).

#### **Les bonnes pratiques :**

Dans un souci de large diffusion des bonnes pratiques face à la menace terroriste, des fiches de sensibilisation sont accessibles en ligne depuis l'espace Vigipirate du site internet du SGSDN : <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation>

En complément, plusieurs guides de bonnes pratiques, à destination des élus et des professionnels, sont également téléchargeables sur le site du SGDSN :  
<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/lesguides>

Enfin, le risque **d'attaques informatiques et d'opérations d'ingérences** est toujours à **un niveau élevé**. Aussi, vous veillerez à sensibiliser l'ensemble de vos personnels et vos services informatiques aux bons comportements à adopter en la matière. Je vous invite pour cela à partager le guide d'hygiène informatique rédigé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) <https://www.ssi.gouv.fr/guide/dhygiene-informatique/>.

Les services de l'État restent fortement mobilisés à vos côtés au service de la sécurité de nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre concours et votre implication indispensables à la réussite du dispositif.

Le Préfet,



Pascal COURTADE

Destinataires :

- Monsieur le président du conseil départemental
- Monsieur le Président de l'Association départementale des maires de l'Aube
- Mesdames et Messieurs les maires du département
- Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI
- Mesdames et Messieurs les présidents de communes

En copie :

- Mesdames les Sénatrices
- Mesdames et Monsieur les députés
- Messieurs les directeurs généraux de Troyes Champagne Métropole